

Séance du 03 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le 03 avril à 18 heures 45, le conseil municipal de la commune de SAINT ALYRE D'ARLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de PRISSET André, Maire.

Date de convocation : 25 mars 2026

PRESENTS : ASTIER Jean-Claude, DEGEORGE Jacqueline, ELLANG MENIE Germaine (arrivée à 19h45 et partie à 21h33), GRAS Fabienne, PENY Marie-Claude, PRISSET André, ROCHER Alexandre, VERNET Didier, VERNET Yves

ABSENTS : MICALLEF Morgane (pouvoir donné à PRISSET André), PECHEREAU Patrice (pouvoir donné à GRAS Fabienne)

Nombre de conseillers	en exercice :	11
	présents :	09
	ayants pris part aux délibérations :	11

Le nombre de conseillers présents étant de 11, le Conseil Municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire déclare donc la séance ouverte à 19h02

Nomination d'une secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121 du CGCT, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité : Mme Marie-Claude PENY, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et Mme GRAS Fabienne, en tant que secrétaire auxiliaire.

Adoption du procès verbal du 21 mars 2026 : Le procès verbal est approuvé à l'unanimité moins 1 voix contre (GRAS Fabienne) qui trouve qu'il n'est pas assez détaillé.

Ordre du jour :

- Délégations consenties au Maire,
- Vote des subventions,
- Vote des taxes,
- Budget primitif,
- Désignation des délégués aux différentes commissions communales et intercommunales,
- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs,
- Acquisition de matériel,
- Créances éteintes,
- Questions diverses

DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE :

Afin d'assurer une bonne gestion de la Commune, certaines délégations sont consenties au Maire (contacter un établissement bancaire en vue de contracter un emprunt, réaliser une ligne de trésorerie, réviser les contrats d'assurance, préparer les dossiers de marchés publics, demander l'attribution de subventions, délivrer et reprendre les concessions dans le cimetière, accepter les dons et legs, ester en justice, encaisser des chèques, renouveler l'adhésion aux associations dont elle est membre et se constituer partie civile)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 200 € à l'amicale des chasseurs, l'amicale laïque du Haut Livradois, le club de pétanque du Haut Livradois, l'association par quatre chemins et aux pompiers de St Germain l'Herm ; Ainsi que la somme de 50 € à l'association de généalogie du Pays d'Arlanc et la FNACA.

Pour information, le comité des fêtes n'a pas souhaité demander une subvention communale mais souhaite bénéficier de la gratuité du chauffage lors de leurs manifestations.

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE POUR L'ANNEE 2026 :

Les conseillers décident de reconduire les taux suivants pour cette année

Taxe foncière sur le bâti (TFB) : 34.59 %, Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) : 75.32 % et Taxe d'habitation (TH) : 6.54 %

BUDGET PRIMITIF :

Les conseillers votent à l'unanimité les dépenses et recettes pour le budget prévisionnel 2026.

La section d'investissement s'équilibre à 332 654 € et la section de fonctionnement à 336 874 €

Pour rappel, les sections d'investissement et de fonctionnement doivent s'équilibrer entre leurs dépenses et recettes respectives. En aucun cas, les prévisions ci-dessus reflètent l'état réel des finances de la commune !

DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES :

Les conseillers ont désigné les délégués aux différentes commissions

COMMISSIONS COMMUNALES

Voirie : PRISSET André, VERNET Didier, VERNET Yves

Bâtiments : PRISSET André, VERNET Didier, VERNET Yves, ROCHER Alexandre, DEGEORGE Jacqueline

Education : PRISSET André (titulaire), MICALLEF Morgane (suppléante)

Informatique et communication : PRISSET André

Agriculture et forêts : VERNET Didier, VERNET Yves, GRAS Fabienne

Cimetière : PRISSET André, PENY Marie Claude, DEGEORGE Jacqueline, MICALLEF Morgane

Vie sociale : MICALLEF Morgane, DEGEORGE Jacqueline, PENY Marie Claude

Appel d'offres : Titulaires : PRISSET André, VERNET Didier, PENY Marie Claude
Suppléants : ASTIER Jean Claude, ROCHER Alexandre, DEGEORGE Jacqueline

PLUIH : PRISSET André, GRAS Fabienne, ROCHER Alexandre, VERNET Didier

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**Délégués Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (CCALF):**

PRISSET André

PENY Marie Claude (suppléante)

Délégué du Parc Naturel Régional Livradois Forez (PNRLF) :

PRISSET André

ELLANG MENIE Germaine (suppléante)

Délégués du Syndicat Intercommunal en Eau Potable du Haut Livradois (SIAEP) :

ROCHER Alexandre (titulaire)

GRAS Fabienne (suppléante)

ASTIER Jean-Claude (titulaire)

Délégués du Syndicat Intercommunal d'Energie (SIE d'Ambert) :

PRISSET André (titulaire)

DEGEORGE Jacqueline (suppléante)

Délégués Etablissements Public Foncier (EPF- SMAF) :

VERNET Yves (titulaire)

PRISSET André (suppléant)

Représentant de la défense :

PRISSET André

Incendie et secours :

PRISSET André

Centre national d'actions sociales :

PRISSET André (élu)

LEROY Marie (agent)

Accueil en Livradois Forez :

PRISSET André

Référent déontologue :

PAGIS René

CLIC (aide aux personnes âgées) :

PENY Marie Claude (titulaire)

DEGEORGE Jacqueline (suppléante)

DÉLÉGUÉS DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) :

Les conseillers proposent 12 titulaires et 12 suppléants aux services des impôts qui en choisissent 6 de chaque catégorie.

ACQUISITION DE MATÉRIEL :

- Balayeuse : Les conseillers décident à 7 voix pour et 2 abstentions (GRAS – PECHEREAU) d'acquérir la balayeuse louée par les établissements Oléon de Brioude pour un coût de 8 333€ HT
- Ordinateurs pour l'école : lors de la réunion du 26 janvier 2026, il avait été choisi d'acheter 4 ordinateurs reconditionnés pour les élèves et 1 ordinateur neuf pour l'institutrice au prix global de 1 963.05 € HT. Les conseillers sont d'accord à l'unanimité.
- Ordinateur élus mairie : Les ordinateurs du secrétariat à disposition des élus sont obsolètes et il est nécessaire d'en acheter un pour leurs permettre de travailler dans de bonnes conditions. Les conseillers choisissent un ordinateur reconditionné proposé par Ambert Micro Informatique pour le prix de 624 € TTC.

RÉFECTION SALLE D'EAU DU LOGEMENT COMMUNAL DE LA CURE :

Plusieurs devis ont été demandés pour la réfection de la salle d'eau du logement communal du RDC. Les conseillers optent pour le devis de Mr Badarel pour la somme de 2 374 €.

ADMISSION EN NON VALEURS ET CRÉANCES ÉTEINTES :

La trésorerie d'Ambert a demandé à admettre en non valeurs les dettes des sociétés SAS Marguet (pour 2 257.30 €) et Rodriguez Oliveira Catherine (pour 3 161.94 €) qui ne pourront jamais être recouvertes.

Questions diverses :

- **Demande du comité des fêtes pour récupérer le local du SDIS (ancien local des pompiers) :**

Lors de la séance du 10 décembre dernier, le président de l'association avait demandé réflexion sur la proposition des élus pour que le comité prenne le compteur EDF à sa charge (le compteur d'eau restant à la charge de la commune). Mr Peulmeulle Vasse refuse cet arrangement. 6 conseillers sont contre et 2 pour laisser ce local à la disposition du comité des fêtes.

Il est donc décidé que le local du SDIS resterait à la Commune et que le comité des fêtes resterait dans le local de l'ancienne mairie.

Séance close à 22h30.

Parole aux habitants :

- *Demande de diffusion des analyses d'eau.*

Celles-ci sont diffusées sur le site du syndicat de l'eau : <https://www.siaep-hautlivradois.fr>. En cas de problèmes, la Commune est contactée par l'Agence Régionale de la Santé et le syndicat distribue des bouteilles d'eau.